



2, place de l'Eglise
L-9391 Reisdorf
Tel: 83.62.21/Fax: 86.92.30
E-mail: commreis@pt.lu

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux prescriptions de l'article 60 paragraphe 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que

Suivant décision 106292 en date du 21 août 2023, le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a accordé une autorisation pour l'abattage de quatre arbres sur la N19 entre Reisdorf et Bleesbrueck sur le territoire de la commune de Reisdorf : section C de Reisdorf.

Le public pourra consulter le texte de l'autorisation à la maison communale pendant le délai de 03 mois.

Reisdorf, le 12 septembre 2023

Le Bourgmestre

Le Secrétaire